



23/09/2010

Conseil-Communautaire-Chandolas

Le conseil de la communauté du Pays Beaume-Drobie vient de se réunir à Chandolas. L'un des principaux sujets à l'ordre du jour était le désenclavement numérique du territoire, sur lequel les élus ont pris des décisions importantes.

En effet, à l'heure de la mise en place des réseaux très haut débit par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), plusieurs secteurs de la communauté restent à l'écart des installations prévues.

La communauté a donc décidé de se saisir de cette question et de modifier ses statuts pour pouvoir porter un programme d'actions permettant la pose d'installations améliorant la desserte fine du territoire en accès internet à haut débit. Une première opération consistera à mettre à profit l'enfouissement d'une ligne électrique moyenne tension pour installer de la fibre optique sur le territoire, tout en équipant les centraux téléphoniques concernés et leurs relais. Une opération dont le coût global est estimé à 1 000 000 €, somme sur laquelle la communauté sollicitera des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat, et qui sera conduite en partenariat avec le syndicat mixte ADN.

A l'occasion de ce conseil, il fut aussi question de sujets fiscaux liés à la suppression de la taxe professionnelle, remplacée par la contribution économique territoriale (CET), qui entraîne un profond changement des règles fiscales.

Le conseil a pris dans ce cadre plusieurs délibérations visant à mettre en place une politique fiscale en concordance avec les objectifs prioritaires en matière de développement économique du territoire.

Il a été décidé de prolonger l'exonération de CET dont les cinémas de Rosières et de Joyeuse bénéficiaient dans la mesure où ces salles sont classées art et essai et contribuent à l'animation culturelle du territoire. Il a aussi été décidé un dégrèvement de 100 % de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs pendant les trois années qui suivent leur installation, de même qu'un dégrèvement total de la CET pour les nouvelles entreprises pendant trois ans. La communauté par ses décisions contribue ainsi à améliorer le quotidien des habitants et acteurs économiques de son territoire